



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 18 décembre 2015

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

EVALUATION DU PERSONNEL : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

- Les résultats professionnels
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

SELECT'OM : AVENANT N°1 CONVENTION PARTICULIERE DE REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention particulière de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers et autorise monsieur le Maire à signer cet avenant avec le Select'om.

PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 16 € à l'Ecole Elémentaire des Tilleuls, 10 place de la Liberté à Molsheim, dans le cadre de la classe découverte du 12 au 15 janvier 2016 à Corcieux ; une élève habitant Griesheim-près-Molsheim y participant.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AA	303/4	1,20 are
AA	235/57	4,88 ares
AE	A déterminer/121	11,80 ares
AE	A déterminer/121	5,15 ares



Le Maire,
Christophe FRIEDRICH